

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mardi 12 avril 2022 à 18h

Membres présents : Madame Catherine STROH, Monsieur Jacques JAHANDIER, Monsieur Jean-Pierre CHARDON, Monsieur Patrice POTTIER, Monsieur Patrick BIZOT, Monsieur Jérémie MAITREJEAN, Monsieur Samuel MORIN, Monsieur Jacky DEREMY.

Absents excusés :

Monsieur Patrick ANDRE (pouvoir à Monsieur Jacques JAHANDIER), Monsieur Jean-François BEGE (pouvoir à Monsieur Patrick BIZOT), Madame Denise ERACLAS (pouvoir à Monsieur Patrice POTTIER), Monsieur Pascal NAVEAU (pouvoir à Monsieur Jacky DEREMY), Monsieur Benoît RAFFIN (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CHARDON).

Formant la totalité des membres en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombres de membres présents : 8

Nombre de membres votants : 8 + 5 pouvoirs

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h01 par Madame le Maire, Catherine STROH.

Monsieur Jean-Pierre CHARDON assure les fonctions de secrétaire de séance.

1. **Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal**

Madame le Maire soumet à l'Assemblée le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal le 31 mars 2022.

Approbation du compte rendu à l'unanimité.

2. **Vote des subventions aux Associations**

Une ligne budgétaire de 20 000 € a été attribuée aux associations. Après étude en commission Vie Associative, la répartition suivante est proposée.

Tennis club	1 000,00 €
CEP Fertois	1 000,00 €
ULAC	100,00 €
CEDREL	100,00 €
Les restos du cœur	200,00 €
Coopérative scolaire	1 300,00 €
AFSEP	700,00 €
Secours Catholique Senonches	200,00 €
ADMR	200,00 €
Office de Tourisme	1 000,00 €
Société des courses	3 700,00 €
Comité des fêtes	4 000,00 €
Associations des parents d'élèves	500,00 €
Amis de La Ferté	2 500,00 €
Association Education Populaire Bignon	50,00 €
Collège Brezolles	50,00 €
Provisions pour subventions diverses	3 400,00 €
TOTAL	20 000,00 €

Jean François BEGE ne participe pas au vote de la subvention attribuée aux Amis de La Ferté-Vidame ;
 Patrick BIZOT ne participe pas au vote de la subvention attribuée au CEP Fertois ;
 Jacques JAHANDIER ne participe pas au vote de la subvention attribuée à l'Office de Tourisme, car ils font partie du bureau de ces différentes associations citées précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, approuve cette répartition.

3. Vote des taux des taxes locales d'imposition 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,
 CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2022,
 Madame le Maire propose de modifier les taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil de décider des nouveaux taux des impôts directs locaux :

- Taxe foncière bâti : 34.75 %, au lieu de 33.73% en 2021.
- Taxe foncière non bâti : 33.36% au lieu de 32.62% en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, vote les taux comme proposés.

4. Vote du budget primitif 2022

Monsieur CHARDON, adjoint en charge des finances, présente le budget primitif 2022.

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2022 de la commune arrêté en équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES :	1 162 592.00 €
- Charges à caractère général	358 831.00 €
- Charges de personnel et frais assimilés	453 250.00 €
- Atténuations de produit	13 400.00 €
- Autres charges de gestion courante	122 475.62 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	947 956.60 €
- Charges financières	4 587.38 €
- Charges exceptionnelles	1 100.00 €
- Dotation provisions	220.00 €
- Dépenses imprévues	8 856.00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	962 720.00 €
- Virement à la section d'investissement	198 187.00 €
- Opération d'ordre de transfert entre section	1 685.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 162 592.00 €
RECETTES :	1 162 592.00 €
- Atténuation de charges	20 100.00 €
- Produits de services, du domaine et ventes diverses	59 171.00 €
- Impôts et taxes	518 998.00 €
- Dotation, subvention et participations	226 260.00 €
- Autres produits de gestion courante	121 533.00 €
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	946 062.00 €
- Produits financiers	3.46 €
- Produits exceptionnels	232.00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	946 385.46 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	216 206.54 €
TOTAL DES RECTTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 162 592.00 €

Section d'Investissement :

DEPENSES :	575 411.00 €
- Immobilisations incorporelles	76 317.00 €
- Subventions d'équipement	0 €
- Opération d'équipement	8 318.00 €
- Immobilisations corporelles	243 324.47 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	327 959.47 €
- Emprunts	55 114.05 €
- Dépenses imprévues	0 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	55 114.05 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	383 473.52 €
Restes à réaliser N-1	21 312.67 €
Solde d'exécution négatif reporté	170 624.81 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	575 411.00 €
RECETTES :	575 411.00 €
- Subventions d'investissement	84 243.00 €
- Emprunts	32 000.00 €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	116 243.00 €
- F.C.T.V.A	29 858.52 €
- Excédents de produits capitalisés	175 825.48 €
- Dépôts et cautionnements reçus	500.00 €
- Produits des cessions d'immobilisation	37 000 €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	243 184.00 €
TOTAL RECETTES REELLES	359 427.00 €
- Virement de la section de fonctionnement	198 187.00 €
- Opérations ordre de transferts entre section	1 685.00 €
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	199 872.00 €
TOTAL DES RECTTES D'ORDRE	199 872.00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :	575 411.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2022.

5. Questions diverses

- **Marchés hebdomadaires**

Monsieur Jacques JAHANDIER a repris le suivi des marchés hebdomadaires (après la démission de Madame Pascalie BLOT).

Un nouveau commerçant, Madame Cécile RAMIREZ, sera présente le jeudi et parfois le dimanche pour vendre des pains au levain qu'elle fabrique elle-même.

- **Terrain communal route de La Chapelle Fortin**

Ce terrain fait 11000 m² et est classé en zone UX (artisanal).

Un voisin semble intéressé et a fait une proposition. Madame le maire demande l'avis du Conseil Municipal sur une éventuelle vente. La majorité est favorable à la vente de ce terrain si la proposition de prix est correcte. Une offre sera faite à l'intéressé selon le prix du marché.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h27
